

SERIE DE PAPIERS DE TRAVAIL DU SECTEUR SOCIAL DE L'IVM

N° 25/2012

**EVALUATION DES BESOINS DANS LE DOMAINE DU GENRE POUR LA VILLE DE
SÉGOU, MALI**

Préparé par:

Abdoulaye Sidibé, Moumié Maoulidi, Laurence Deschamps-Laporte, Alban Bressand et Bridget
A. McElroy

Février 2012

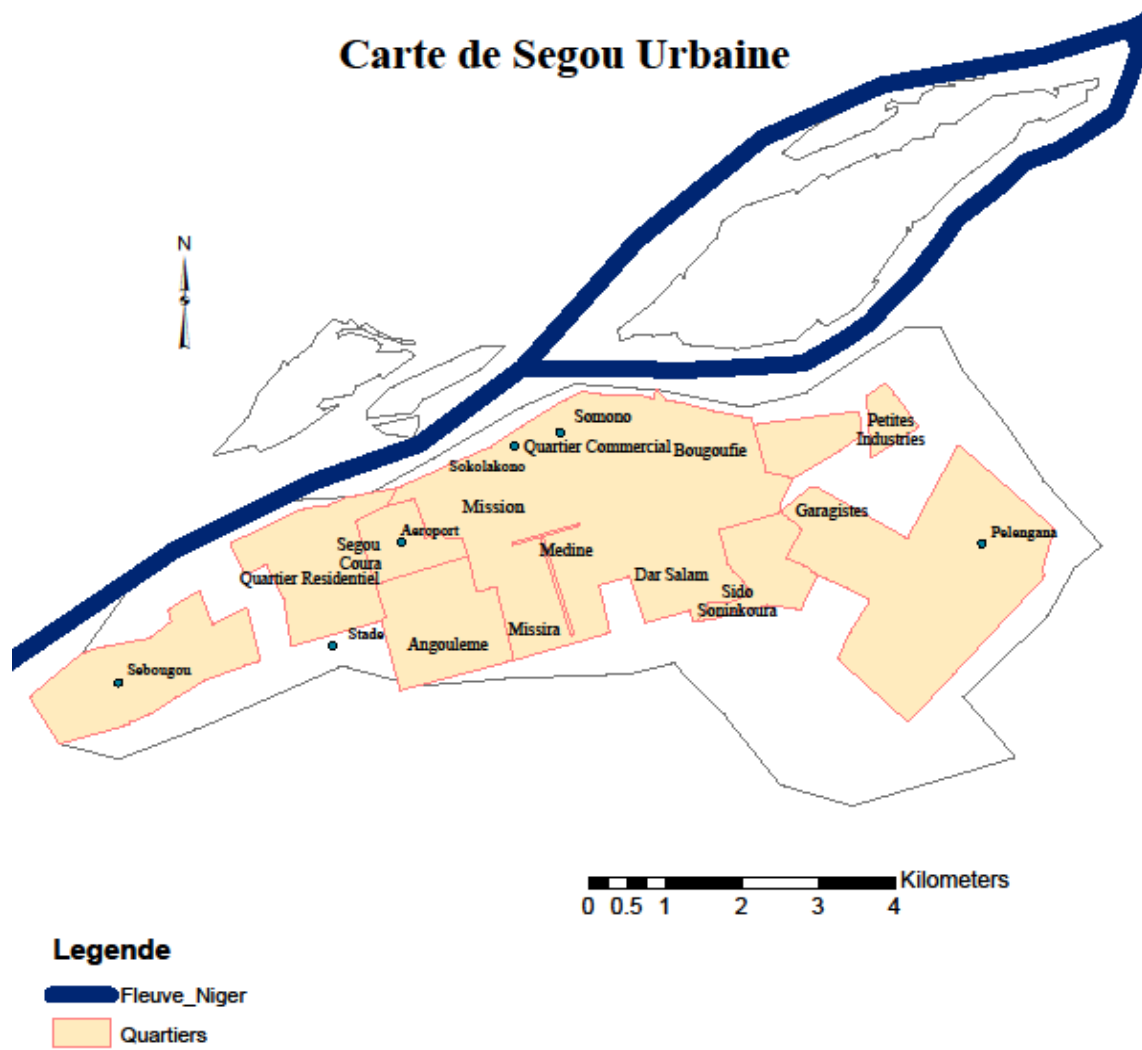
475 Riverside Drive, Suite 253, 2ème Etage, New York, NY, 10115, Etats-Unis
Phone: +1-212-870-2767; Fax : +1 212-870-2777
Site d'internet: <http://mci.ei.columbia.edu>



**Promouvoir l'égalité des
sexes et l'autonomisation
des femmes**

N. B. Cette évaluation des besoins a été faite par Abdoulaye Sidibé, coordinateur national de l'Initiative des villes du millénaire (IVM) au Mali, avec l'appui de Mahamadou Bagayoko, point focal genre a la Direction Régionale de la Promotion de la femme, Docteur Moumié Maoulidi, responsable des recherches du secteur social pour l'IVM, et trois stagiaires, Laurence Deschamps-Laporte, Alban Bressand et Bridget A. McElroy. Docteur Maoulidi a aussi coordonné le développement du document ainsi que Docteur Susan Blaustein, directeur de l'IVM qui a ensuite revu le rapport.

Figure 1. Carte de la région de Ségou



© Mourié Maoulidi, IVM, Institut de la Terre, Université Columbia

REMERCIEMENTS

Cette évaluation des besoins n'aurait pas pu être menée sans la contribution de nombreuses personnes.

Centre OMD à Bamako, Mali

Docteur Amadou Niang, directeur du centre OMD pour l'Afrique de l'Ouest

M. Amadou Konaté, économiste au centre OMD

M. Moussa Traoré, spécialiste base de données au centre OMD

Ségou

M. Bourema Seïba, gouverneur de la région de Ségou

M. Ousmane Simega, maire de la commune urbaine de Ségou

M^{me} Diabaté Mamou Bamba, maire de la commune rurale de Pélengana

M. Modibo Traoré, maire de la commune rurale de Sébougou

M. Nouhoum Diarra, conseiller communal de la commune urbaine de Ségou, président du comité de pilotage de la ville du millénaire

Mme. Tall, Directrice Régionale de la Promotion de la Femme

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	4
TABLE DES MATIÈRES	5
LISTE DES TABLEAUX	6
LISTE DES FIGURES	6
SIGLES ET ACRONYMES	7
RÉSUMÉ EXECUTIF	8
I. INTRODUCTION	9
1.1. Contexte	9
1.2. Objectifs	9
1.3. Méthodologie	9
1.4. Limites	10
II. PRESENTATION DE LA VILLE DU MILLENAIRE DE SEGOU	10
2.1. Situation historique	10
2.2. Situation géographique	11
2.3. Organisation administrative et politique	11
2.4. Démographie	11
III. ANALYSE DES DONNÉES	12
3.1. Vue d'ensemble de la situation en matière de genre au Mali	12
3.2. Analyse des données par rapport aux sept domaines prioritaires étudiés	13
3.3. Investir dans des équipements pour alléger les travaux des femmes et des filles	20
3.4. Garantir les droits à la propriété et à la succession pour les femmes et les jeunes filles	20
3.5. Éliminer les inégalités liées au genre en matière d'emploi	21
3.6. Augmenter le nombre de femmes siégeant au parlement et dans les gouvernements locaux	21
3.7. Combattre la violence à l'égard des filles et des femmes	22
IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	24
BIBLIOGRAPHIE	25
ANNEXE	27

LISTES DES TABLEAUX ET FIGURES

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Violence faites aux femmes et aux filles.....	20
Tableau 2. Sommaire des coûts (2012-2015).....	23

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Carte de la région de Ségou.....	3
Figure 2. Répartition de la population de la ville de Ségou et les communes, selon le sexe.....	12
Figure 3. Pourcentage des hommes et femmes analphabètes.....	27

SIGLES ET ACRONYMES

AE	Académie d'Enseignement
APAF-MUSO DANBE	Appui à la Promotion des Aides familiales
APDF	Association pour le Progrès et la Défense des Droits des Femmes
AFEM	Association des Femmes Educatrices du Mali
AMPFF	Association Malienne Pour la Protection et la Promotion de la Famille
APSRU	Association Pour la Promotion du Secteur Rural & Urbain
CAF	Centres d'Alphabétisation
CAFO	Coordination des Associations et Organisations Féminines du Mali
CAP	Centre D'animation Pédagogique de Ségou
CCSLP	Ministère de L'économie et des finances, Cellule du cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CED	Centre d'Education pour le Développement
CNDIFE	Centre National de Documentation et d'information sur la Femme et l'Enfant
CRN	Coordination Régionale des ONG-Ségou
DNEB	Direction Nationale de l'Éducation de Base
DRPFEP	Direction Régionale de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
DGE	Délégation Générale Aux Élections
DRPSIAP	Direction Régionale de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique, et l'Aménagement du Territoire & de la Population
EV-VAEN	Enfant vulnérable
FERAPH	Fédération Régionale des Associations de Personnes Handicapées
FMI	Fond Monétaire Internationale
HCDH	Haut-commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme
IVM	Initiative des Villes du Millénaire
MPFEF	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
MDSSPA	Ministère de Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées
ORTM	Office de radiodiffusion et de télévision du Mali
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
PACT	Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales
PIB	Produit Intérieur Brut
PISE	Programme d'Investissement du Secteur de L'éducation
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PRODEC	Programme Décennal de Développement de l'Éducation
RECOFEM	Projet de Renforcement des Capacités des Organisations Féminines du Mali
RGPH	Recensement General de la Population et de l'Habitat
UNESCO	Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organization)
USAID	Agence des États-Unis pour le Développement (United States Agency for International Development)

RÉSUMÉ EXECUTIF

La ville de Ségou¹ est située au centre-sud du Mali, à environ 235 km au nord-ouest de Bamako. Cette évaluation des besoins dans le secteur du genre évalue le progrès accompli par la ville de Ségou quant au troisième Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD). Cet OMD a pour but «d'éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard». Toutefois, l'égalité des genres et l'autonomisation de la femme à Ségou sont menacées par un haut niveau d'analphabétisme pour les femmes, une connaissance insuffisante de la santé reproductive, un accès au microcrédit limité ainsi qu'un manque de sensibilisation des élus à la problématique de l'inégalité des genres.

Les femmes de Ségou font face à plusieurs défis. En 2008, l'indice de parité au niveau du primaire était de 0,89.² En ce qui a trait à l'accès à l'éducation secondaire, les statistiques concernant la réussite scolaire des filles ne sont pas très encourageantes. L'indice de parité au deuxième cycle était 0,74 en 2008. Les filles sont aussi gardées hors du système scolaire pour cause de mariage précoce, et leur accès aux différents services de santé reproductive et de planification familiale est restreint par plusieurs facteurs sociaux. Les droits à la propriété et à l'héritage des ségoviennes restent inférieurs à ceux des hommes, et l'équité salariale au sein des corps professionnels n'existe toujours pas. Finalement, bien que quelques femmes politiciennes se soient démarquées et aient été nommées à des postes ministériels ces dernières années, il y a encore du chemin à faire pour atteindre une représentation véritablement proportionnelle à la population.

Les problèmes auxquels les femmes de Ségou font face sont nombreux et requièrent d'importants investissements de la part du gouvernement, des populations ainsi que des partenaires locaux et internationaux. Ce rapport a pour but de suggérer des interventions ainsi que leurs coûts qui permettront à la ville d'atteindre le troisième OMD. Les principales interventions recommandées sont les suivantes : des campagnes médiatiques de sensibilisation sur les droits génésiques et sexuels, les droits à la propriété et à l'héritage et les violences à l'égard des femmes; des formations professionnelles visant les femmes; le renforcement des programmes de micro finance; des formations pour sensibiliser les juges, les fonctionnaires et les officiers de police aux problèmes liés au genre. Un investissement moyen annuel de \$17 par habitant (8 160 FCFA)³ entre 2012 et 2015 permettrait à la ville de Ségou de promouvoir l'égalité entre les sexes ainsi que l'autonomisation des femmes.

Cette évaluation des besoins comprend quatre sections. La première section présente la ville de Ségou et son contexte ainsi que les objectifs, la méthodologie, les limites et les données démographiques propres au rapport. La deuxième section consiste en une analyse des données sur le genre, tandis que la troisième section suggère des interventions et présente leurs coûts. La quatrième section rend compte des résultats de l'évaluation et présente des recommandations.

¹ Dans ce document, le terme «ville de Ségou» est parfois utilisé au même titre que «Ségou urbaine». Le terme Ségou urbaine est un terme utilisé par l'IVM pour faire référence à l'agglomération qui comprend la commune urbaine de Ségou, et les communes rurales de Pélangana et Sébougou.

² L'indice de parité est le rapport entre le taux brut de scolarisation des filles et celui des garçons.

³ \$1= 480 FCFA en janvier 2012, selon www.oanda.com

I. INTRODUCTION

1.1. Contexte

La présente étude s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan décennal pour la réalisation des OMD (2006-2015), approuvé par le Gouvernement du Mali en août 2007. Pour opérationnaliser ce plan, l'Etat s'est engagé dans plusieurs initiatives, dont la mise en œuvre de l'Initiative des villes du millénaire (IVM) et du Projet village du millénaire (PVM), en collaboration avec l'Institut de la terre de l'Université Columbia.

L'IVM aide les villes du millénaire à évaluer les besoins et les coûts de réalisation des OMD dans tous les secteurs concernés et à définir une stratégie intégrée de développement urbain. L'évaluation des besoins et des coûts de réalisation des OMD dans le secteur genre est une phase importante du processus d'élaboration de la stratégie intégrée de développement urbain et du Plan de développement économique, social et culturel (PDESC) orienté sur les OMD.

1.2. Objectifs

L'objectif général de cette évaluation des besoins est d'analyser les progrès et les défis sociaux, économiques et politiques auxquels les ségoviennes font face, ainsi que d'évaluer les besoins et les coûts de réalisation des OMD en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. De manière spécifique, cette évaluation des besoins et des coûts de réalisation de l'OMD 3, vise à:

- Faire un état des lieux de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la ville de Ségou;
- Définir les cibles pour chaque type d'interventions en matière d'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes d'ici 2015;
- Déterminer les coûts (coûts annuels par personne et coûts globaux) de réalisation de l'OMD en matière d'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;
- Mettre à la disposition des autorités municipales, régionales et nationales un document de référence qui leur permet de mobiliser des ressources;
- Mettre en œuvre des interventions nécessaires à la réalisation de l'OMD 3.

1.3. Méthodologie

Comme pour les autres secteurs OMD, nous avons adoptés une approche participative, articulée autour de trois étapes itératives: la préparation de la démarche, l'évaluation des besoins et des coûts et la rédaction du rapport sectoriel genre.

Cette évaluation des besoins a été réalisée en deux temps. Dans un premier temps, une experte de New York a menée les premières investigations à Ségou. Ses recherches ont été complétées par le Coordonateur IVM du Mali, avec l'appui des points focaux genre (niveaux national et régional de Ségou). Les données analysées dans ce rapport proviennent essentiellement des publications et bases de données locales, régionales et nationales du gouvernement du Mali. Des sources documentaires secondaires ont été consultées, telles que les rapports des diverses agences des Nations Unies.

Le rapport suit le modèle d'analyse proposé par le groupe de travail des Nations Unies sur le genre (égalité des sexes et autonomisation des femmes). Ce modèle met l'accent sur les domaines prioritaires suivants:

- Domaine prioritaire 1: Renforcer les chances d'accès à l'éducation secondaire des filles;
- Domaine prioritaire 2: Garantir les droits sexuels et de santé reproductive des femmes;
- Domaine prioritaire 3: Investir dans des équipements pour alléger les travaux des femmes et des filles;
- Domaine prioritaire 4: Garantir les droits à la propriété et à l'héritage des filles et des femmes;
- Domaine prioritaire 5: Éliminer les inégalités liées au genre en matière d'emploi;
- Domaine prioritaire 6: Augmenter le nombre de femmes siégeant au parlement et dans les gouvernements locaux;
- Domaine prioritaire 7: Combattre la violence à l'égard des filles et des femmes.

Deux domaines prioritaires analysés sont aussi considérés dans les autres évaluations des besoins. En effet, le premier et le deuxième domaine prioritaire sont aussi analysés dans les évaluations des besoins pour l'éducation et celui pour la santé. Les interventions proposées dans ce rapport pour ces deux domaines prioritaires complètent celles présentées dans les rapports de l'éducation et de la santé et ne sont pas tenu compte dans ce rapport.

1.4. Limites

La principale limite de ce rapport est la même que pour les autres évaluations des besoins pour Ségou fait par l'IVM. Ségou urbaine est en effet constituée de trois entités municipales, soit la commune urbaine de Ségou et les chefs lieux des communes rurales de Sébougou et Pélangana. Les données doivent donc être analysées pour chaque commune individuellement et ensuite uniformisées, pour refléter la situation de la ville de Ségou. Aussi, le secteur du genre touche plusieurs autres secteurs tels que l'éducation et la santé, ce qui rend l'analyse laborieuse.

II. PRESENTATION DE LA VILLE DU MILLENAIRE DE SEGOU

2.1. Situation historique

La ville de Ségou est une ville historique, fondée par Mamary Biton Coulibaly. Elle devient la capitale du Royaume Bamanan de Ségou au milieu du 18^e siècle, et conquiert plus tard le 10 mars 1861 par El Hadj Omar Tall. Sous le règne de son fils, Amadou Cheickou, Ségou devient la capitale du grand empire islamique toucouleur comprenant les territoires des anciens royaumes Bamanans de Ségou, et du Kaarta, Soninkés du Kingui, Peuls du Macina. Trente ans plus tard, le bataillon du lieutenant-colonel d'artillerie de la marine Louis Archinard envahit Ségou. C'est sous l'autorité de l'administrateur en chef des colonies (1928-1930), Alexandre de la Roca, que Ségou a commencé à prendre l'aspect d'une ville coloniale moderne, avec le lotissement, la construction des berges en face des deux quartiers habités par la population européenne, l'aménagement de squares et le creusement des caniveaux (CSA/PROMISAM, 2008). La ville de Ségou a été érigée en Commune Urbaine pendant la période coloniale. Ce statut de Commune Urbaine a été confirmé par tous les textes portant réorganisation du territoire nationale.

Cependant, la croissance démographique de la ville de Ségou a entraînée son élargissement aux villages de Pélangana et de Sébougou (respectivement chef lieu des communes rurales de Pélangana et de Sébougou).

2.2. Situation géographique

La ville du millénaire de Ségou est située au sud du fleuve Niger à environ 235 kilomètres au nord-est de Bamako, sur l'axe Bamako-Gao, à 60 km du village du Millénaire de Tiby. Elle est limitée :

Au nord par le fleuve Niger

Au sud par la commune rurale de Sakoïba

À l'ouest par la commune rurale de Sébougou

Et à l'est par la commune rurale de Pélangana

Le relief de la ville est quasi plat, avec une ligne de crête parallèle au fleuve Niger à environ 500 mètres de ce dernier. La crête délimite deux grands versants :

Au nord, une frange de la ville qui se dresse naturellement vers le fleuve ;

Au sud, une partie qui a tendance à s'évacuer plutôt vers des dépressions qui constituent des zones inondables.

2.3. Organisation administrative et politique

L'organisation administrative et politique de la ville de Ségou est très complexe, parce que la ville est à cheval sur trois communes (la Commune Urbaine de Ségou et les communes rurales de Pélangana et Sébougou). Elle est en effet constituée par tous les quartiers de la Commune Urbaine de Ségou, le village de Sébougou (chef-lieu de la commune rurale de Sébougou) et les villages de Pélangana et Pélangana *werè* (chef-lieu de la commune rurale de Pélangana). La ville de Ségou va donc au-delà de la commune urbaine de Ségou, même si cette dernière constitue son ossature.

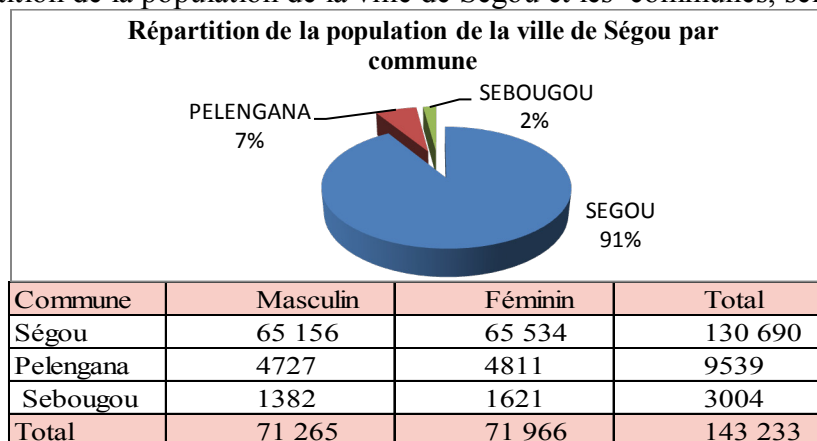
La loi 93-008 stipule que «chaque collectivité territoriale règle par délibération ses affaires propres» (Article 4) et qu'«aucune collectivité ne peut établir ou exercer de tutelle sur une autre collectivité» (Article 20). Toutefois, «les collectivités territoriales peuvent entreprendre des actions de coopération entre elles. Cette coopération peut se traduire par la création de syndicats regroupant deux ou plusieurs collectivités ou de tout autre structure appropriée de promotion et de coordination des actions de développement dans des domaines spécifiques sous le contrôle de l'Etat» (Article 21). Par conséquent, la bonne gouvernance de la ville implique une collaboration étroite entre les trois maires, qui sont obligés par la loi de consulter leurs conseils communaux pour toute question importante. Le nombre de conseillers communaux varie d'une commune à l'autre. Ainsi, on dénombre 33 conseillers communaux dans la commune urbaine de Ségou, 23 dans la commune rurale de Pélangana et 17 dans la commune rurale de Sébougou.

2.4. Démographie

Selon les résultats provisoires du dernier Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2009, la population totale de la ville de Ségou s'élevait à 143 232 habitants, dont 50

pour cent de femmes et 50 pour cent d'hommes, répartis entre la commune urbaine de Ségou, le village de Pelengana (commune rurale de Pélengana) et le village de Sébougou (commune rurale de Sébougou). Cette population est largement dominée par les jeunes de moins de 35 ans, représentant 76 pour cent de la population. Les Bambaras, Sarakolés, Malinkés, Dogons, Peuls, Minianka, Bobos et Bozos sont les principales ethnies qui vivent à Ségou.

Figure 2. Répartition de la population de la ville de Ségou et les communes, selon le sexe



Source : RGPH 2009

La figure 2 démontre que plus de 90 pour cent de la population de la ville de Ségou vit sur le territoire de la commune urbaine de Ségou. Le reste de la population, moins de 10 pour cent, est répartie entre les chefs-lieux des communes rurales de Pélengana et de Sébougou.

III. ANALYSE DES DONNÉES

3.1. Vue d'ensemble de la situation en matière de genre au Mali

La constitution de la République du Mali de 1991 déclare que tous les citoyens sont égaux et condamne la discrimination sur la base du statut social, couleur de la peau, langue, race, genre, religion ou affiliation politique et garantit un accès universel à l'éducation, à la justice, à la santé, à l'emploi et à la fonction publique (RECOFEM, 2007). Toutefois, bien que les dispositions légales pour une société égalitaire existent dans la loi du pays, la discrimination et différentes formes d'oppression existent toujours pour les ségoviennes. Ce sont les pratiques coutumières, indifférentes à la loi du pays, qui contribuent à la discrimination envers les femmes.

Malgré tout, des données récentes montrent que dans les zones urbaines, la croissance économique a permis aux femmes de devenir actives sur le marché du travail et que de plus en plus de femmes assument le rôle de chef de famille (RECOFEM, 2007). Toutefois, la majorité des femmes qui travaillent ont des emplois précaires, souvent dans le secteur informel. Ces conditions expliquent pourquoi les femmes demeurent le groupe le plus vulnérable face au chômage (Ibid). Malgré cette situation, le rapport du Projet de Renforcement des Capacités des Organisations Féminines du Mali rapporte également que les femmes sont de plus en plus actives dans les décisions publiques et qu'il y a une sensibilisation accrue à l'importance du travail des femmes au sein de leur communauté (RECOFEM, 2007).

3.2. Analyse des données par rapport aux sept domaines prioritaires étudiés

Comme indiqué dans la méthodologie, les sept domaines prioritaires analysés sont ceux retenus dans le modèle d'analyse proposé par le groupe de travail des Nations Unies sur le genre et validé au niveau national.

Domaine prioritaire 1: Renforcer les chances d'accès à l'éducation secondaire des filles

De manière spécifique, les principaux facteurs qui limitent la sous scolarisation des filles dans la ville de Ségou sont:

La Pauvreté des parents

Selon le Rapport national sur le développement urbain durable (RNDH), entre 2000 et 2008, la pauvreté urbaine au Mali serait restée stagnante voire aggravée dans les zones urbaines, tandis qu'elle aurait été légèrement atténuée en milieu rural (MDSSPA, 2008). Au Mali, en 2001 68,3 pour cent de la population vivait en dessous du seuil de la pauvreté avec moins de 144 022 FCFA (\$300). Dans la région de Ségou, ce chiffre était de 65,3 pour cent à la même période. La région de Ségou est donc relativement moins pauvre que le reste du pays, mais il faut prendre en compte qu'au niveau international, le Mali est un des 20 pays les plus pauvres en termes de PIB par habitant (FMI, 2011).

Les femmes sont les principales victimes de cette pauvreté qui s'abat sur le pays et sur la ville de Ségou (RECOFEM, 2007). La plupart des femmes étant dépendantes de leurs époux pour leur subsistance, on voit de plus en plus une féminisation de la pauvreté qui contribue à exacerber les inégalités entre les genres (Ibid). Puisque les conditions économiques sont relativement meilleures en ville qu'en milieu rural, un nombre important de villageois migre vers la ville. Souvent c'est les jeunes filles faisant du travail domestique qui sont parmi celles qui émigrent à Ségou pour trouver du travail (Ibid).

C'est donc la pauvreté qui est une des causes du manque d'accès à l'éducation pour les femmes. En général, à Ségou, les ménages les plus pauvres ont du mal à assurer les dépenses liées à l'éducation, et dans ce cas, ce sont les filles qui sont retirées de l'école en premier. Les parents préfèrent parfois garder les filles à la maison afin qu'elles s'occupent des tâches ménagères ainsi que de leurs frères et sœurs moins âgés. Parfois aussi, les filles contribuent aux diverses activités économiques de la famille, elles préparent des mets vendus dans la rue, ou lavent des vêtements pour contribuer aux revenus de la famille. Souvent, la pauvreté extrême est telle que les parents n'ont d'autre choix que de prioriser la survie de la famille grâce au travail fait par les filles au détriment de leur éducation scolaire.

Le Mariage précoce

Le mariage précoce est aussi une barrière à l'accès de certaines jeunes filles à l'éducation secondaire dans la ville de Ségou. Un rapport du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) sur les droits de la personne au Mali, précise que les mariages précoces et forcés sont encore fréquents (PNUD, 2002). Récemment, une caravane organisée par divers acteurs tels que l'hôpital Nianankoro Fomba et le Centre d'animation pédagogique, ainsi que plusieurs ONG, associations et journalistes, ont traité de la question des mariages précoces avec

la communauté à Ségou. Cette caravane a conclu que «le problème des mariages précoces est une réalité à Ségou et qu'il a des conséquences néfastes sur la scolarisation, la santé reproductive et psychosociale de la fille»⁴.

Dès 1964, le Mali a ratifié la *Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages, et l'âge légal* de l'ONU. Bien que la convention prônait le mariage entre personnes consentantes et mentionnait l'obligation d'attendre l'âge nubile pour le mariage, elle n'imposait pas un âge nubile précis, ce qui en quelque sorte n'interdisait pas le mariage d'enfants. Aujourd'hui, le code du mariage et de la tutelle du Mali stipule que 18 ans est l'âge de mariage légal pour les femmes et pour les hommes. Toutefois, une fille peut-être mariée à 15 ans avec consentement parental (Population Council, 2004). En réalité, nombreuses sont les familles qui ignorent la loi, ou décident de ne pas la respecter, par intérêt (si l'homme est riche) ce qui explique pourquoi on marie encore des filles dès leur enfance. Au niveau national, 70 pour cent des femmes maliennes sont mariées avant 18 ans (EDS V, 2006). De plus 86 pour cent des filles mariées n'ont pas fréquenté l'école, contre 62 pour cent des filles non mariées (EDS IV, 2001).

Les mariages précoces ont interdits par la loi, donc ils ne peuvent pas être célébrés par un officier d'Etat Civil (le maire ou un administrateur). De ce fait, ces couples ne peuvent pas prétendre à un acte de Mariage, et donc, le droit de la femme à l'héritage de son marie ne sera pas garanti.

Pour légitimer les mariages précoces vis-à-vis de la communauté, plusieurs pratiques existent: certains hommes n'hésitent pas à falsifier l'acte de naissance des filles en augmentant leurs âges (pour faire croire qu'elles sont majeures); d'autres au contraire contournent tout simplement la loi en se mariant uniquement à la mosquée; parce que l'Etat n'a pas les moyens de vérifier ces actes. Selon Mr Mamadou Bakayoko, point focal genre à la Direction Régionale de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille de Ségou, les statistiques sur les mariages précoces ne sont pas nécessairement à jour. Toutefois, le rapport de Direction Régionale de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille en 2010 précise que sur 67 cas de mariages précoces, 24 filles étaient âgées entre 10 et 14 ans et 43 filles âgées entre 15 et 17 ans dans la région de Ségou.⁵

Les parents poussent, voire forcent leurs filles à se marier à bas âge, car selon les intervenants dans ce milieu à Ségou, ils sont influencés par leur niveau de pauvreté, ne connaissent pas ou très peu les lois, et sont attachés à des valeurs de société telles que la sauvegarde de l'honneur et de la dignité de la famille (Ibid). Les mariages précoces ont des conséquences néfastes sur l'éducation des filles, mais aussi sur leur santé ainsi que sur leur qualité de vie. Marier une enfant sans son consentement est une atteinte aux droits de la personne.

Bien que la situation de l'accès à l'éducation pour les filles soit préoccupante, plusieurs acteurs à Ségou tentent d'améliorer la situation. En effet, un programme de formation de l'UNICEF pour les employés du secteur de l'éducation intitulé *L'école amie des enfants, amie des filles* a été mise en place dans la ville de Ségou. Le programme a contribué à la sensibilisation sur l'égalité des genres dans le domaine de l'éducation. Il a été conclu que ce programme fut un levier

⁴ *L'Indépendant*, 26/04/2011.

⁵ Ibid.

important contre la violence dans les écoles primaires en Afrique subsaharienne (Ndour, 2006). Au Mali, il a débuté en 2003, et a été mis en œuvre dans plus de 133 écoles dans le cercle de Ségou (CAP-Ségou, 2007).

D'autres initiatives ont aussi été mises en place pour améliorer la scolarisation des filles; Il s'agit entre autre des formations sur l'égalité des genres pour les enseignants d'économie familiale, la distribution de prix d'excellence aux filles, et l'établissement de centres de sensibilisation dans les écoles pour lutter contre les mutilations génitales (Ibid). Toutefois, afin d'augmenter la fréquentation des écoles par les filles, il faut aussi construire davantage de blocs sanitaires séparés pour les filles et les garçons.

Domaine prioritaire 2: Garantir les droits et la santé sexuelle et reproductive

D'une manière générale, on constate une amélioration très sensible des indicateurs de santé sexuelle et de la reproduction. Cependant, la situation sanitaire continue d'être caractérisée par la persistance de la mortalité maternelle et un faible accès à l'information sur la Santé de la reproduction.

La planification familiale

L'accès aux services de planification familiale dans la ville de Ségou s'est beaucoup amélioré dernièrement. Plusieurs organisations tels que USAID, UNFPA et l'AMPPF ont permis d'organiser des ateliers de planification familiale dans les CSCOM, le CSREF ou en plein air, afin de mieux informer les femmes et les jeunes filles sur les bienfaits de l'espacement des naissances. Toutefois, parler de la planification familiale en tant que moyen de limiter les naissances est encore tabou dans certaine familles de Ségou, notamment, celles qui pensent que la limitation des naissances va à l'encontre des prescriptions religieuses du Coran.

Les deux méthodes les plus utilisées sont la pilule contraceptive (3%) et les injectables (2%), les autres méthodes disponibles sont peu utilisées (EDS, 2006). Les femmes qui n'utilisent pas de moyens de contraception ont cité les raisons suivantes: le désir d'avoir le plus d'enfants possible (32%), l'opposition à la pratique contraceptive de la répondante elle-même (2%), l'opposition à la pratique contraceptive de la part du partenaire (9%) et les interdits religieux (5%) (Ibid). Des affiches d'intérêt public montrent cependant que presque tous les moyens de contraceptions sont offerts au Mali.⁶ Certaines méthodes contraceptives ne sont pas toujours disponibles dans les régions. Il s'agit entre autre du stérilet ou l'implant («jadel»), et du préservatif féminin. La stérilisation n'est pas acceptée dans la société, à la fois pour des raisons culturelles et religieuses. Selon la loi, les femmes peuvent désormais acheter des contraceptifs et consulter le médecin sans permission de leur mari ou tuteur légal, bien que financièrement la plupart d'entre elles doivent encore obtenir le consentement de leur mari afin d'utiliser les maigres revenus de la famille pour acheter des contraceptifs, chers pour beaucoup bien que subventionné par l'État.

Les jeunes filles mineures selon la loi peuvent aussi avoir accès aux services de planification familiale sans le consentement de leurs parents ou de leur mari, toutefois, cette loi est mal

⁶ À Ségou et à Bamako, on trouve des affiches subventionnées par l'USAID, l'OMS et l'école de santé publique à John Hopkins, qui expliquent les moyens de contraceptions disponibles dans les CSCOMs.

connue, ou simplement ignorée par un bon nombre de médecins qui croient que suivre cette loi serait une faute d'éthique.

Dans les années 1990, un programme de distribution communautaire des contraceptifs a été mis en place partout au Mali, incluant la région de Ségou. Le programme était très populaire et contribua à l'amélioration de la prévalence contraceptive au Mali. Cependant, ce projet a prit fin à cause de la réduction du budget, et les conséquences de la dissolution du projet furent négatives (Stanback, 2011), parce que plusieurs femmes ont interrompu leur utilisation, ou ont eues des problèmes à cause de l'utilisation des moyens de contraception de longue durée (stérilet, implant).

Bien que le financement ait fortement augmenté pour le secteur de la planification familiale au cours des dernières décennies, la prévalence contraceptive n'augmente que très lentement à Ségou comme dans les autres centres urbains du Mali. En effet, il semble que des obstacles telles que les rumeurs, la méconnaissance des droits de la femme, des programmes de sensibilisation de trop courte durée, et le manque de communication entre les époux expliquent en partie pourquoi certaines femmes ne peuvent toujours pas satisfaire leur besoins en matière de contraception.

La Santé maternelle

Une étude sur la mortalité maternelle menée à Ségou révèle que le Ratio de mortalité maternelle (RMM) est de 2 031,80 pour 100 000 naissances vivantes (Traoré et al., 2008). La plupart des décès sont causés par des manques de sang pour pallier aux besoins en sang (75%).⁷ Le taux de mortalité maternelle au Mali est clairement supérieur à celui des pays du Nord, mais il est comparable à celui des pays voisins tels que le Niger et le Burkina-Faso. Les professionnels de la santé s'entendent sur le fait que la plupart des morts qui surviennent au cours ou après l'accouchement pourraient être évitées avec notamment les consultations prénatales et postnatales, ainsi qu'une «aide qualifiée à l'accouchement et la disponibilité de soins d'urgence pour les complications sérieuses» (Traoré et al. 2010). Ces interventions peuvent être mises en place si le système de santé fonctionne bien.

Cette même étude rapporte qu'une importante proportion des patients traités dans les maternités des hôpitaux et cliniques de Ségou arrivent de l'extérieur de la ville, et que les femmes doivent souvent marcher sur de longues distances avant d'accéder à des soins. Ces statistiques nous montrent que les structures de santé sont engorgées dans les villes, entre autres à cause du manque de ressources médicales en milieu rural.

L'Avortement

La question de l'avortement est un sujet épineux à Ségou, tout comme dans plusieurs autres pays et villes du monde. Au Mali, l'avortement est toujours illégal. Le phénomène des avortements clandestins est un réel fléau à Ségou. Le gouvernement du Mali a signé le protocole de Maputo

⁷ Pour répondre à ce besoin, l'IVM et ces partenaires ont assemblé une équipe menée par le Ministère de la santé, les Centres de Prévention et de Contrôle des Maladies (CDC) des Etats-Unis, et les ONGs américaines, Safe Blood for Africa et Physicians for Peace, ainsi que le centre OMD de l'Afrique de l'ouest et du centre à Bamako pour construire la première banque de sang régionale qui soit fiable, durable et sûr.

qui a pour but d'autoriser «l'avortement aux femmes victimes de viols, d'inceste et dans les circonstances où la santé physique et mentale des femmes est compromise ainsi que dans les cas où le fœtus à naître est porteur d'anomalies» (Ministère de la Santé du Mali, 2011). Malgré cela, les femmes continuent à mourir pour cause de manque de services adéquats, des barrières socioculturelles et religieuses.

Domaine prioritaire 3: Investir dans l'infrastructure pour alléger les tâches des femmes et des jeunes filles

Dans la ville de Ségou, il n'y a quasiment pas de plate-forme multifonctionnelle, ni de pouponnière (garderie d'enfants). Par ailleurs, il existe des moulins et des décortiqueuses (le plus souvent dans un état très vieux) dans tous les quartiers de la commune urbaine de Ségou et dans les villages de Sébougou et Pelengana. Ces équipements sont le plus souvent gérés par des particuliers.

En matière de cuisson, toutes les familles utilisent au moins une des technologies intermédiaires suivante: le foyer amélioré, le fourneau amélioré et le réchaud à gaz. L'utilisation de ces technologies à un double avantage: non seulement, elle réduit considérablement le temps de cuisson et les nuisances liées à la fumée, mais aussi elle permet de réduire le volume de bois de charbon nécessaire à la cuisson.

Domaine prioritaire 4: Garantir les droits à la propriété et à la succession pour les femmes et les jeunes filles

Au Mali, toutes les terres appartiennent à l'Etat. Leurs gestions est régies par des textes législatifs et réglementaires. Le droit à la propriété de la terre en milieu urbain est régi par le code domaniale, notamment sur les terres aménagées ou viabilisées pour des besoins d'urbanisation, tandis qu'en milieu rural, c'est le droit coutumier qui s'applique. Dans le code domaniale malien il n'existe aucune mesure discriminatoire à l'égard de la Femme quelque soit le milieu dont elle est issue (urbain ou rural). L'accès de la femme en tant que particulier au domaine public est donc soumis aux mêmes conditions que les pour les hommes, c'est à dire l'autorisation préalable de l'autorité compétente et au paiement de la taxe domaniale.

Toutefois, il est à noter que les femmes n'ont pas de moyens pour construire ou acheter des maisons, c'est pour cela que très peu d'entre elle dispose d'une maison à Ségou. Aussi, dans les situations de recasement, les hommes sont par définition considérés comme les chefs de familles, donc propriétaires des nouvelles parcelles octroyées par les autorités locales (RECOFEM).

Contrairement au milieu urbain, l'attribution de la terre dans les communes rurales se fait en fonction du droit coutumier. Ce droit est marqué par l'aspect collectif du mode de gestion de la terre, et le droit de propriété est concédé aux chefs de famille. Tous les autres utilisateurs dont les femmes doivent se contenter d'un droit de jouissance. Autrement dit, sous ce régime foncier, la femme n'a pas de droit à la propriété. Ses droits se limitent à l'usage ou à l'exploitation de la terre.

L'accès des femmes à la succession et à l'héritage est aussi régi principalement par les pratiques coutumières et celles-ci diffèrent d'une ethnie à l'autre. On a noté davantage de conflits relatifs à l'héritage chez les Bambaras, Sénoufo, Minyanka et Dogon (RECOFEM 2007). Toutefois, en règle générale et pour la plupart des ethnies, quand un homme mort, sa femme fait partie de l'héritage du décède, c'est-à-dire que la veuve dévient de droit la femme du petit frère du défunt (après la période de deuil), sauf si les parents du défunt et ceux de la veuve décident de faire exception à la règle.

Il a été conclu qu'en termes d'héritage, les pratiques juridiques briment souvent les droits des héritiers qu'ils soient musulmans, chrétiens, animistes, hommes ou femmes, mais on note que ce sont plus souvent aux veuves et aux filles qu'on dénie l'héritage au Mali (Ibid). Les droits à l'héritage et à la succession ne sont pas suffisamment codifiés.

La Polygamie

Environ la moitié des ménages en milieu urbain sont polygames, et la polygamie a des répercussions sur l'accès à la planification familiale pour les femmes, mais aussi en termes d'accès à l'héritage et à la propriété (EDS, 2006). La polygamie reste la règle et la monogamie l'exception, malgré les engagements pris dans les articles 16(1a) de la CEDEF et 6(c) du protocole de Maputo (RECOFEM, 2007). L'accès des coépouses à l'héritage du défunt mari dépend de plusieurs facteurs. Dans les cas de conflit avec la famille du défunt, les coépouses n'auront pas accès à leurs héritage, même si elles reçoivent une décision favorable de la justice ou de la communauté. Il en est de même pour le recouvrement des pensions alimentaires ainsi que les dommages et intérêts (Ibid).

Domaine prioritaire 5: Éliminer les inégalités liées au genre en matière d'emploi

Les femmes occupent actuellement tous les secteurs de la vie économique du pays. A Ségou, comme dans la plupart des villes maliennes, les femmes tirent leur revenu des activités du secteur non structuré: commerce de petit détail des denrées alimentaires. A un niveau plus élevé, d'autres femmes travaillent dans le secteur artisanal et le secteur de l'agrobusiness: teinture, couture, la transformation et la commercialisation des fruits et des légumes, etc. En plus des activités ci-dessus, quelques rare les femmes exercent dans les professions libérales et l'entrepreneuriat: agrobusiness, pharmacie, industrie alimentaire, entreprises, services, etc.

Les femmes intervenant dans l'agrobusiness et l'industrie alimentaire sont confrontés à plusieurs problèmes, dont:

La vétusté de la technologie;

L'insuffisance d'organisation des filières;

Les difficultés d'écoulement des produits dues à leur faible compétitivité;

Et l'insuffisance de la formation professionnelle.

Domaine prioritaire 6 : Augmenter la représentation des femmes aux postes électifs et nominatifs

Au Mali, les femmes sont restées longtemps en marge des instances de prise de décision. Cependant, dès l'indépendance, quelques percées ont été illustrées par la contribution

remarquable d'Aoua Keita, député à l'Assemblée Nationale et par l'émergence de quelques cadres femmes dans l'appareil exécutif.

La politique de promotion de la femme a connue une évolution significative depuis l'avènement de la démocratie et la création d'un Ministère chargé de la question. Les femmes accèdent progressivement à des postes de décideurs au sein des institutions et administrations d'Etat (Ministre, procureurs, ambassadeurs, directrices nationales, etc.). A ces différents postes, les femmes se sont illustrées par leurs sens de responsabilité et leurs performances dans la gestion des affaires publiques.

Dans le cadre des consultations électorales au niveau local, on note également une évolution significative de la participation des femmes aux instances de décision locales. Le maire de la commune rurale de Pelengana est une femme, et le nombre de femmes élues au conseil communal de Ségou a connu une augmentation d'environ 10 pour cent. Il est passé de 6 femmes sur 33 (soit 18% de femmes au conseil communal) en 2004 à 9 femmes élues sur 33 (27% de femme au conseil communal) en 2009⁸. Toutefois, nous constatons une baisse du nombre de femmes au conseil communal des communes rurales de Pelengana et de Sébougou sur la même période.

D'une manière générale, l'écart homme - femme dans la politique est encore lié à la résistance façonnée par les différents stéréotypes intégrés dans le subconscient.

Domaine prioritaire 7: Lutter contre la violence faite aux femmes et aux filles

Selon le 1^{er} article de la déclaration des Nations Unies sur les violences faites aux femmes, la violence à l'égard des femmes se définit comme «tout acte de violence dirigé contre le sexe féminin et pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée».⁹

La CEDEF offre un cadre pour le changement positif et énonce des principes directeurs en vue de mettre fin aux violences et pratiques traditionnelles qui continuent de nuire aux femmes et de les enfermer dans les stéréotypes sous couvert de conformisme social, de nécessité économique ou de survie culturelle.

Malgré l'adhésion du Mali à la dite convention, les femmes et les jeunes filles continuent de subir les conséquences des pratiques dangereuses et nocives qui sont enracinées dans des postulats culturels et des principes religieux ancestraux. Parmi ces pratiques il y a entre autres: l'excision, le viol, les violences physiques, etc. Le tableau ci-dessous présente les cas de violences faites aux femmes entre 2005 et 2008.

⁸ Source : Association Pour la Promotion du Secteur Rural & Urbain (APSRU).

⁹ [http://www.unhcr.ch/huridocda/huridoca.nsf/\(Symbol\)/A.RES.48.104.fr](http://www.unhcr.ch/huridocda/huridoca.nsf/(Symbol)/A.RES.48.104.fr)

Tableau 1. Violence faites aux femmes et aux filles

Année	Nombre des cas
2005	24
2006	32
2007	29
2008	15

Source: Le commissariat de Police du 1er arrondissement de Ségou

Le tableau ci-dessus montre que la violence a baissée sur la période de 2005 à 2008.

INTERVENTIONS

3.3. Investir dans des équipements pour alléger les travaux des femmes et des filles

Le poids des responsabilités domestiques au quotidien notamment la corvée et l'entretien/gardiennage de leurs frères et sœurs, empêche les jeunes filles d'aller à l'école et limite la participation des femmes au sein du tissu économique local. Les centres préscolaires augmentent la probabilité que les femmes participent aux séances d'alphabétisation et à l'économie locale, et que les jeunes filles n'interrompent pas leur scolarisation pour s'occuper de leurs jeunes frères et sœurs. Les centres préscolaires a Ségou ont un taux de fréquentation élevé, et d'investir dans des centres préscolaires supplémentaires devrait permettre a approximativement 3 300 enfants âgés de trois à sept ans d'être inscrits dans un service fiable et capable de s'occuper d'eux (CAP-Ségou, 2007). Aussi, il est important d'investir dans les technologies appropriées (moulin, foyer amélioré, etc.).

Une intervention possible en vue de ces différents éléments est de construire et de réhabiliter plusieurs centres préscolaires dans la ville de Ségou. Par ailleurs, une campagne de sensibilisation sur l'utilisation de foyers améliorés peut être mise en place.

Coût annuel moyen pour les deux interventions: 415 112 160 FCFA (\$864 817)

3.4. Garantir les droits à la propriété et à la succession pour les femmes et les jeunes filles

Les concepts d'égalité et d'équité des genres ont eu une histoire difficile au Mali, pour la simple raison qu'ils se marient difficilement avec la conception locale de la relation homme-femme. Beaucoup de gens trouvent ces concepts complètement étrangers à la culture qui leur est propre, et ont l'impression qu'on tente de leur imposer chez eux ces idées venues de l'extérieur. Ils perçoivent ces concepts, de plus, comme une manière d'aliéner les relations entre hommes et femmes (UNICEF, 2008). Enormément de femmes sont par ailleurs mal ou pas informées quant à leurs droits en matière de propriété et de succession. Les organes juridiques locaux sont insuffisants.

Trois interventions peuvent palier aux difficultés d'application des droits à la propriété et à la succession des femmes et des filles. Il s'agit : promouvoir l'accès égal aux droits; sensibiliser sur les systèmes d'enregistrement a l'état civil; et sensibiliser les femmes et les élus locaux aux

droits à la propriété et à la succession des femmes et des filles grâce à des cliniques juridiques. Ces interventions peuvent favoriser une plus grande prise de conscience des femmes sur leurs droits.

Coût annuel moyen pour les trois interventions: 29 961 600 FCFA (\$62 420)

3.5. Éliminer les inégalités liées au genre en matière d'emploi

Le taux de chômage chez les femmes à Ségou s'élevait en 2006 à 37,3 pour cent, et ce en raison du manque d'éducation qui persiste chez les femmes (CPS/MS & DNSI/MEIC 2007). Ce manque d'éducation pousse les femmes à travailler dans le secteur informel et limite leur accès au crédit. Cette difficulté d'obtenir un prêt peut être considérée comme la plus grande difficulté chez les femmes (DRPSIAP 2005). Des taux d'intérêt élevés, des délais dans le remboursement des prêts à court terme, et des prêts insuffisants ont suffi à décourager les femmes de saisir les opportunités de crédit qui s'offrent à elles (RECOFEM, 2007). Augmenter l'accès au microcrédit est un des moteurs de l'autosuffisance des femmes. De plus, le fait d'améliorer la situation économique des femmes améliore aussi le bien-être de leurs enfants en termes de santé et de réussite scolaire.

Deux interventions en particulier pourraient aider les femmes à accéder au crédit, et les aider en parallèle à savoir comment mieux gérer leurs propres commerces. La première serait de mettre en place un programme de formation des femmes sur l'accès au microcrédit et la gestion de petite entreprise.¹⁰ Ce programme viserait les femmes sans emploi, et on peut ainsi espérer que cette formation au microcrédit apporterait un moyen de subsistance pour environ 1200 femmes d'ici 2015. Trois autres interventions consisteraient à: la formation à l'insertion professionnelle des filles adolescentes; l'appui aux AGR des femmes; et la promotion des maisons de la femme et de l'enfant.

Coût annuel moyen pour les trois interventions: 554 007 360 FCFA (\$1 154 182)

3.6. Augmenter le nombre de femmes siégeant au parlement et dans les gouvernements locaux

Il y a actuellement une sous-représentation des femmes de Ségou au parlement, en partie due au manque de formation que l'on constate chez les candidates et les femmes récemment élues. Selon les statistiques de l'APSRU, 479 femmes étaient candidates aux élections de 2004 dans le cercle de Ségou, mais seules 15 pour cent d'entre elles ont été élues. Le fait de former les candidates en période d'élection, y compris sur la manière de mener leurs campagnes, les aiderait certainement à augmenter leurs chances d'être élues.¹¹ Les élections de 2007 ont démontré un certain activisme et une forte implication politique de la part des femmes de Ségou (DRPFEF, 2008b). Ce mouvement a en effet réussi à encourager 26 femmes à se présenter lors de l'élection législative, dont au total quatre furent élues en tant que députées à l'Assemblée nationale (DRPFEF, 2008b). Ceci est peut être du en partie aux efforts de la DRPFEF et d'autres acteurs

¹⁰ Les programmes de formation de l'APDF ont inclus par le passé la formation d'alphabétisation de base ainsi que des formations spécifiques à certains domaines d'activité.

¹¹ Les coûts unitaires pour cette intervention ont été pris des budgets des programmes du PACT.

comme l'APSRU qui mènent des actions pour promouvoir au niveau local la prise de conscience des bienfaits d'une plus forte représentation féminine au parlement. Le PACT a déjà organisé des sessions de formation pour stimuler l'élan politique des femmes à Ségou. Les bénéfices immédiats de ce genre de programme portent sur une plus grande présence de femmes lors de la prise de décision au niveau local. Les bénéfices indirects quant à eux sont une meilleure compréhension et prise en compte des intérêts des femmes parmi les élus.

Les interventions possibles sont: organiser des formations dirigées directement aux femmes candidates en période d'élection; une campagne médiatique de sensibilisation à la radio afin d'inciter les femmes à se présenter aux différentes élections et de mettre en avant les programmes et formations qui existent pour s'y préparer, avant et durant les périodes d'élections¹²; fournir un appui aux élues locales; la formation en leadership des élues locaux; le renforcement des capacités de la société civile.

Coût annuel moyen pour les deux interventions: 53 463 360 FCFA (\$111 382)

3.7. Combattre la violence à l'égard des filles et des femmes

La violence contre les femmes et jeunes filles persiste dans la ville alors que les victimes de violences n'ont souvent pas le réflexe de se plaindre auprès des structures concernées, faute d'être bien informées sur leurs droits et compte tenu du poids social et de l'insuffisance de moyens à la police et aux organes judiciaires. Combattre les violences à l'égard des femmes est un impératif si l'on veut atteindre les OMD (UNIFEM 2008). Les jeunes filles victimes de violences sont moins aptes à terminer leurs cursus scolaires que leurs camarades (UNDAW, 2005). En plus, la violence envers les femmes limite fortement le potentiel d'avoir une population complètement active, renforce la possibilité de malnutrition chez les filles, fait augmenter les coûts liés à la santé, limite la liberté de ces filles et femmes à participer à la vie publique et à la prise de décision collective (UNIFEM 2008).

Les interventions possibles sont: former des professionnels (droits, éducation, socio-sanitaire) pour prévenir et prendre en charge les violences faites aux femmes/ filles. Des séances intensives de formations d'une durée de six jours peuvent être organisées à cette fin¹³; organiser une campagne médiatique de sensibilisation scolaire et communautaire pour favoriser le dialogue au sein de toute la communauté concernant les violences conjugales et envers les femmes; créer des refuges pour les victimes de violences comme des centres d'accueil, d'écoute et d'orientation; créer et renforcer les moyens de communication pour les victimes de violences; assurer des soins médicaux aux victimes de violence.

Coût annuel moyen pour les cinq interventions: 212 554 080 FCFA (\$442 821)

¹² Les coûts unitaires pour la programmation 20 000 FCFA (\$ 42) proviennent de l'Office de Radiodiffusion Télévision du Mali (ORTM) situé à Ségou.

¹³ Les coûts unitaires pour cette intervention ont été extrapolés par l'IVM des formations sur le genre de six jours organisées par le CAP-Ségou dans le passé. Le contenu de ces formations devra être adapté aux thèmes de la violence conjugale et comment les services de police peuvent aider à résoudre les conflits qui se présentent à eux.

Tableau 2. Sommaire des coûts (2012-2015)

	2012	2013	2014	2015	Coûts totaux 2012- 2015	Coûts totaux en US\$	Coût moyen en US\$
DOMAINE PRIORITAIRE 3: Investir dans l'infrastructure pour alléger les tâches des femmes et des jeunes filles							
Construction et rehabilitation d'écoles préscolaires; Sensibilisation sur l'utilisation des foyers améliorées							
TOTAL	278782745	322569148	561473338	459093282	1621918512	3459266	864817
DOMAINE PRIORITAIRE 4: Garantir les droits à la propriété et à la succession pour les femmes et les jeunes filles							
Promouvoir/Développer l'accès égal aux droits; Sensibiliser sur les systèmes d'enregistrement à l'état civil; Promouvoir les Cliniques juridiques							
TOTAL	24949742	27209987	31106949	33798828	117065506	249680	62420
DOMAINE PRIORITAIRE 5: Eliminer les inégalités de genre dans l'emploi							
Accès au micro- crédit; Formation à l'insertion professionnelle des filles adolescentes; Appui aux AGR des femmes; Promouvoir les maisons de la femme et de l'enfant, centre auto promotion							
TOTAL	345515516	422150636	676135621	720807365	2164609138	4616730	1154182
DOMAINE PRIORITAIRE 6: Augmenter la représentation des femmes aux postes électifs et nominatifs							
Formation des candidates femmes aux élections; Appui aux femmes élues; Campagne de sensibilisation médiatique; Formation en leadership; Renforcement des capacités de la société civile							
TOTAL	24821475	68436346	69842544	45791005	208891371	445528	111382
Domaine Prioritaire 7: Adopter/Renforcer la protection légale contre la violence de genre							
Adopter/Renforcer la protection légale contre la violence de genre; Former des professionnels (droits, éducation, socio-sanitaire) pour prévenir et prendre en charge les violences faites aux femmes/ filles; Refuges pour victimes de violences (centre d'accueil, d'écoute et d'orientation); Créer/Renforcer les moyens de communication pour les victimes de violence; Assurer des soins médicaux aux victimes de violence							
TOTAL	160325748	187011446	215689110	267461266	830487569	1771284	442821
QUESTIONS SYSTEMIQUES							
Programmes de sensibilisation; Production de données désagrégées par sexe; Suivi et évaluation							
TOTAL	38844158	42541928	46432069	50528382	178346537	380382	95095
TOTAL EVALUATION DES BESOINS							
Coûts en capital	170408307	188680703	548242098	321160052	1228491160	2620155	655039
Coûts de fonctionnement	732953774	914109862	1103697608	1295741903	4046503147	8630478	2157619
TOTAL (FCFA)	834395225	1027377563	1554247562	1526951746	4942972097	10542488	2635622
Coût par habitant (FCFA)	5663	6741	9892	9387	31683		
Coûts en capital	366650	405622	1172503	688177	4687683	9998	1339
Coûts de fonctionnement	1567527	1953901	2358258	2767855	10401828	22185	2972
TOTAL (\$)	1877044	2293239	3454195	3369918	14730675	31418	4209
Coût par habitant (\$)	12	14	21	20	94		17

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Plusieurs études indiquent que les femmes de Ségou, et du Mali, sont plus analphabète que les hommes. Elles ont moins accès aux systèmes de crédits, la plupart des femmes travaillent dans le secteur informel et l'utilisation des méthodes modernes de planification familiale et de participation dans la vie politique est limitée. Tout ceci entrave le potentiel d'atteindre l'OMD 3 d'ici à 2015.

Le gouvernement Malien a décidé de lier le développement économique et social du pays d'ici 2015 à l'atteinte des OMD. Des mesures telles que le micro finance en faveur des femmes pauvres et l'exemption des filles des frais de scolarité ont été adoptés. Compte tenu de cet enjeu, la participation des femmes dans tous les domaines s'avère nécessaire. Pour inverser les tendances actuelles et offrir aux femmes les mêmes chances de réussite que les hommes, il faut aussi sensibiliser la population sur les impacts négatifs de la subordination économique des femmes, promouvoir les meilleures pratiques concernant les interventions favorables à l'autonomisation des femmes.

Il faut aussi renforcer les capacités de programmation, de coordination et d'exécution du ministère en charge du genre et sa Direction Régionale de Ségou, parce que les ségoviennes ont besoin d'une «discrimination positive». De plus, pour combattre la violence faites aux femmes et jeunes filles, les juges, les agents de police et les autorités administratives devraient avoir plus de moyens et participer à des formations, pour les aider à faire face aux cas de violence liée au genre auxquels ils seront confrontés.

Les interventions proposées ne doivent faire perdre de vue les facteurs socioculturels qui peuvent aussi empêcher la participation des femmes à l'économie et aux services de santé. Bien que plusieurs ONG et structures techniques travaillent pour l'amélioration du statu des femmes à Ségou, une augmentation de collaboration parmi ces institutions pourrait aider à la mise en œuvre des programmes.

Les résultats du modèle d'estimation des coûts de réalisation des OMD utilisé par l'IVM suggèrent qu'un coût moyen annuel de \$17 par habitant, soit environ 8 160 FCFA, pour faire avancer la cause de l'autonomisation des femmes et de la réduction des inégalités entre les sexes.

De plus, un effort doit être fourni au niveau local et régional pour améliorer la collecte des données statistiques désagrégées et d'indicateurs sensibles au genre. Ceci permettra une meilleure analyse des causes socioculturelles de disparités de genre observées à Ségou et au Mali.

BIBLIOGRAPHIE

- CAP-Ségou (2007). *Rapport de rentrée Scolaire 2007/2008*. (Ségou, Mali: CAP-Ségou)
- Cellule de Planification et de Statistique (CPS/MS), Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Commerce (CPS/DNSI) et Macro International Inc. (2002). *Enquête Démographique et de Santé 2001*. (Calverton, Maryland: CPS/DNSI et Macro International Inc.).
- Cellule de Planification et de Statistique (CPS/MS), Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Commerce (CPS/DNSI) et Macro International Inc. (2007). *Enquête Démographique et de Santé 2006*. (Calverton, Maryland: CPS/DNSI et Macro International Inc.).
- Commissariat à la sécurité alimentaire [CSA], Projet de mobilisation des initiatives en matière de sécurité alimentaire au Mali [PROMISAM] (2008). *Plan de sécurité alimentaire commune urbaine de Ségou 2009-2012*. (Bamako: USAID)
- Direction Régionale de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique, et l'Aménagement du Territoire & de la Population-Ségou [DRPSIAP] (2005). *Monographie de la Ville de Ségou*. (Ségou, Mali: DRPSIAP).
- Haut-commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme [HCDH] (1993). *Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes*. (Geneva: OHCHR).
- Institut National de la Statistique (2009). *Résultats provisoires du dernier Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH)*. (Bamako : INSTAT)
- Ministère de la Santé du Mali (2011). Plaidoyer en faveur des soins après avortement au Mali
URL :
http://www.sante.gov.ml/index.php?option=com_content&view=article&id=723:plaidoyer-en-faveur-des-soins-apres-avortement-au-mali&catid=76&Itemid=118 (Accédé le 10 Septembre 2011)
- Ndour Thymée (2006). *Violence Liées au Genre en Milieu Scolaire en Afrique Subsaharienne: état des Lieux, Pistes d'action, Perspectives*. (Bamako, Mali: Ministère des Affaires étrangères, France).
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/313_Violences_liees_au_genre.pdf (Accédé le 11 novembre 2008)
- Programme des Nations Unies pour le développement [PNUD] (2002). *Rapport: Étude sur l'état des lieux en droits humains au Mali*. (Bamako: PNUD)
http://www2.ohchr.org/french/law/femmes_violence.htm (Accédé le 1er novembre 2011)
- Population Council (2004). *Child Marriage Briefing*. (New York: Population Council)

Projet de Renforcement de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille du Mali [RECOFEM] (2007). Étude sur la situation de la femme au Mali (Bamako : Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille/Direction nationale de la promotion de la femme)

Ministère de développement social et de la solidarité et des personnes âgées, PNUD (2008). *Rapport National sur le développement humain durable: Microfinance et réduction de la pauvreté au Mali*. (Bamako: MDSSPA, PNUD)

Stanback, J. (2011). «*Male Involvement in Sexual and Reproductive Health*». Presentation in the Global Sexual and Reproductive Health Class, MHCH 740, Section 32, UNC Chapel Hill, NC, January 31, 2011.

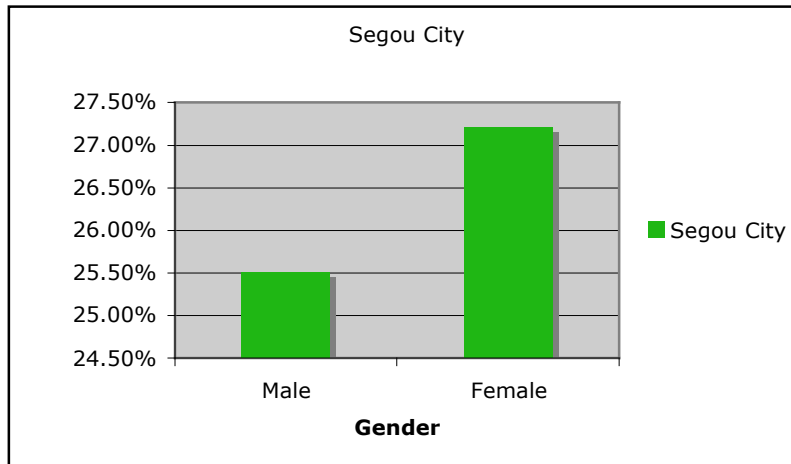
Tembely, R. (26 avril 2011). *Problématique du mariage précoce à Ségou en 4e région: 17 cas de grossesse précoce enregistrés dans une classe de second cycle en 2009-2010*. L'Indépendant. <http://www.maliweb.net/category.php?NID=74604> (Accédé le 5 Septembre 2011)

Traoré, B et al. (2010). «Mortalité maternelle au service de gynécologie-obstétrique du centre hospitalier régional de Ségou au Mali étude rétrospective sur 138 cas». *Mali Médical*. Tome XXV N°2

ANNEXE

Annexe 1. Les analphabètes à Ségou

Figure 3. Pourcentage des hommes et femmes analphabètes



Source: CPS/MS & DNSI/MEIC (2007)

Annexe 2. Liste des ONG travaillant pour la promotion des femmes

Nom & coordonnées	Domaine
APSRU: Association Pour la Promotion du Secteur Rural & Urbain	Renforcement des capacités des femmes, l'émergence politique des femmes, formation en décentralisation, bonne gouvernance, code électoral
Centre Djoliba	Insertion politique des femmes, promotion féminine, formation en développement local, droits & devoirs des citoyens, élections/ droit de vote, démocratie/ décentralisation, conférences/ débats, journée de plaidoyer
Fondation Inter Vida	Renforcement des capacités, l'éducation, la santé, le parrainage et l'appui à la production à travers les filières (maraîchage et l'embouche)
Alphalog	Promotion féminine, émergence politique des femmes; formation droit et devoir des femmes, femme et décision; création de secrétariat de sécurité alimentaire et de CAFES.

Source: PACT (2008). *ONGfem[1].doc.* (Microsoft Word Document). (Ségou, Mali: PACT).

N°	Nom de l'ONG	Sigle	Domaine d'intervention	Communes d'intervention
1	Association d'Appui à l'initiative des Femmes pour le Développement	AIFD	Assainissement, AGR, éducation, agriculture	Ségou, Konodimini
2	Action Jeunesse Rurale	AJR	Environnement, Agroforesterie, Promotion féminine	Massala, Pélangana
3	Association Libre pour la Promotion de l'Habitat et du Logement	ALPHALOG	Assainissement, Sport, Culture, Alphabétisation	Ségou, Pélangana
4	Association pour la Promotion du Secteur Rural et Urbain	APSRU	Agriculture, environnement, Bonne gouvernance	Ségou, Pélangana
5	Unité Service Coopération Canada/Mali	USC-Canada	Formation, AGR, Emploi des jeunes	Ségou
6	Association de Soutien au Développement des activités de Population	ASDAP	Santé, AGR, alphabétisation	Ségou, Sébougou, Pélangana
7	Mali- Enjeu	Mali enjeu	Formation, artisanat, santé, environnement	Ségou
8	Association Malienne pour la Protection et la Promotion de la Famille	AMPPF	Planning familial, promotion féminine	Ségou, Sébougou, Pélangana,
9	Association Malienne pour l'Education du Public et la Protection de l'Environnement	AMEPPE	AGR, environnement, agriculture, GRN, santé	Dougabougou, Niandougou
10	Association d'Entraide et le Développement	AED	AGR, santé, agriculture environnement, artisanat	Ségou
11	Association Française des Volontaires du Progrès	AFVP	Agroforesterie, éducation, formation	Ségou, Konodimini
12	WALE	Wale	VIH/SIDA, environnement, promotion féminine	Ségou, Sébougou, Pelengana
13	MGF/Croix Rouge	MGF/Croix rouge	Mutilations génitales féminines	Ségou, Sébougou, Pélangana

N°	Nom de l'ONG	Sigle	Domaine d'intervention	Communes d'intervention
14	Œuvre Malienne d'Aide à L'Enfance au Sahel	OMAES	Education, santé, alphabétisation, environnement, formation	Ségou
15	Bi Tilé Timè So	BTTS/SDI	MGF, environnement, agriculture, GRN, AGR	Fatinè, Diouna, Katièna
16	Enda Tiers Monde	Enda	Santé, éducation, formation, environnement	Markala, Togou, Sansanding, Dougabougou
17	Association pour la Promotion de l'Enfance et de la Femme au Mali	APROFEM	VIH/SIDA, Promotion féminine	Ségou
18	Association des Femmes Enseignantes du Mali	AFEM	Formation, éducation, santé, environnement	Ségou
19	Association Malienne pour le Développement et la Promotion Communautaire	AMADEPROC	Santé, éducation, environnement	Saminè
20	Cercle de Développement Participatif pour l'Enfance	CER.DE.P.E.	Education, VIH/SIDA, environnement, agriculture, etude/recherche, hydraulique	Ségou, Sébougou, Pélangana
21	Comité d'Action pour les Droits de l'enfant et de la Femme	CADEF	Agriculture, santé, éducation	
22	Mouvement d'Action Social pour l'Education et Formation	MASEF	Alphabétisation, éducation, formation	Ségou
23	Initiative pour le Développement	IDE	Santé, environnement, éducation, formation, agriculture alphabétisation	Ségou
24	Fondation Yèrèdon	Yèrèdon	Alphabétisation, éducation, santé	Ségou
25	Bamaanso	Bamaanso	Santé, éducation, environnement	Ségou
26	Fondation Intervida	Intervida	Santé, éducation, culture	Ségou, Sébougou, Pélangana
27	Action Jeunesse pour le Développement	AJPD	Santé, éducation, assainissement	Ségou, Sébougou
28	Service Universitaire de Coopération	SUCO	Santé, éducation, agriculture Alphabétisation	Markala
29	Association Nour	Nour	VIH/SIDA	Pelengana
30	Fondation pour le Développement au Sahel	FDS	VIH/SIDA	Pelengana
N°	Nom de l'ONG	Sigle	Domaines d'intervention	Communes d'intervention
31	Groupe d'Animation et d'Action au Sahel	GAAS-Mali	VIH/SIDA	Pelengana
32	INAGEF	INAGEF	Promotion de la Femme, Bonne Gouvernance	Sébougou
33	ADEV	ADEV	Santé, éducation, environnement, alphabétisation	Ségou
34	PROMAVI/RANFOR	PROMAVI	Santé, éducation, environnement, alphabétisation	Ségou
35	Association pour la Promotion du Monde Rural	APMR	Agriculture, Alpha, éducation, santé	Ségou, Pélangana
36	Groupe de Formation, Consultation et Etude	G-Force	Education, santé, agriculture, Environnement, Etude/ Ségou	

			Recherche, Hydraulique	
37	Groupe de recherche et d'appui au développement des communes et communautés	GRADC-MALI	Sante, éducation, environnement, agriculture appui aux femmes et enfants	Ségou
38	Femme et action	FA	Sante, Agriculture, éducation promotion de la femme et de l'enfant	Markala
39	Action jeunesse, population et développement	AJPD	Education, sante, environnement gouvernance démocratique	Ségou
40	AL MOUTAWAKIL	AL MOUTA-WAKIL	Formation, sante, environnement, agriculture, éducation	Ségou
41	Solidarité thérapeutique et initiatives contre le sida	SOLTHIS	Prise en charge des malades vivant avec le VIH	Ségou
42	WORLD EDUCATION	WORLD EDUCATION	Appui a la formation	Ségou
43	SOUTOURA	SOUTOURA		Ségou
44	Unité pour la recherche et la formation a la base	REFOR	formation	Ségou
45	Assoc Danayaso	Danayaso	Santé, Agriculture, Alphabétisation	Ségou
46	Defi - Association			Ségou
47	Association Tièsiri Dial	Tièsiri Diala		Ségou
48	L'organisation de la jeunesse pour le developpement et la coopération	OJDC	Education, santé et agriculture	Ségou
49	Groupe jeunesse population developpement	GJPD	Education, sante, sport	Ségou
50	Bureau International Catholique de L'Enfance	BICE	Droit des enfants	Ségou
51	Associat Tièsiri Diala	Tièsiri Diala		Ségou
52	Association d'appui aux actions de developpement	3 AD	Agriculture, Alpha, éducation, santé	Ségou
53	Convergence d'appui au developpement Integre à la base	CADIBA	Agriculture, Alpha, éducation, santé, Agroforesterie	Marakala, Sansanding, Dougabougou, Sibila
54	Groupe de Recherche et d'Application Technique	GRAT	Agricult, Alpha, AGR, éducation, santé, Hydraulique	Ségou
55	Komusso	Komusso	Agricult, Alpha, AGR, éducation, santé	Ségou, Niono
56	Afrique Verte	Afrique Verte	Commercialisation des céréales, formations	Ségou, Niono, Macina
57	Association Malienne pour le Développement Rural	AMPDR	Agricult, Alpha, AGR, éducation,, santé	Ségou : Makala
58	ENTRAIDE ET ESPOIR	ENTRAIDE ET ESPOIR	santé	DIORO

Source: CRN-ONG (2008). Répartition par cercle des ONG membres de la CR-ONG de Ségou 08. (Ségou, Mali: CRN-ONG).